

Paris, le 11 décembre 2023

Le directeur du groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
(GIP BULAC),

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations,
- Vu l'avis d'approbation du renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, publié au journal officiel du 16 février 2019,
- Vu le règlement intérieur et financier du groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations approuvé par l'assemblée générale du 15 mars 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à Juliette PINÇON, directrice adjointe du groupement d'intérêt public Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (GIP BULAC), pour tous les actes relevant de l'ordonnateur, à compter du 1^{er} janvier 2024.


Article 2

La délégation générale de signature donnée à Jean-François CHANAL le 16 septembre 2015 est révoquée.

Spécimen de la signature
du fonctionnaire visé au présent arrêté



Le directeur du groupement d'intérêt public
Bibliothèque universitaire des langues et
civilisations



Marie-Lise Tsagouria

Visa de l'autorité chargée du contrôle financier